

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfert, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RÉGION ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.



AUJOURD'HUI :
LE SUICIDE DE BOULANGER.
A ROME. — Manifestation contre les
pèlerins.
LA RIVE GAUCHE.
L'INCENDIE DE LA RUE FERRANDIÈRE.

APRÈS LE DÉNOUEMENT

Il n'est guère encore question aujourd'hui que de la misérable fin du général Boulanger. Ce n'est pas cependant que cet acte de désespoir — ou de liquidation finale — ait été de quelque influence sur le rôle qu'aurait pu jouer désormais l'embarrassant chef de file du boulangisme.

Depuis le départ précipité que l'on sait et qui avait transformé aussitôt l'ancien « général Victoire » en « Bruno le fieur », Boulanger avait absolument disparu de la scène politique. Son suicide n'aurait fait que rendre leur liberté d'action et d'agitation à des gens très compromis par son amitié et qui ne savaient comment tirer définitivement leur révérence à celui qu'autrefois ils appelaient familièrement le patron.

Il faut bien remarquer que l'état d'esprit appelé actuellement « boulangisme » reste tout à fait indépendant, soit des frasques tapageuses de ces dernières années, soit de la résolution désespérée à laquelle Boulanger vient de se décider.

De même que M. Jourdain faisait de prose sans le savoir, de même il y a eu de tout temps des boulangistes et il y en aura longtemps encore.

On fait du boulangisme quand on rêve une main mise sur les libres institutions d'une nation, quand on songe à la violation des lois existantes, quand enfin on considère un pays comme le champ fertile où on pourra, — de gré ou de force, — s'établir et s'enrichir.

En 1851, l'aventure du prince Louis-Napoléon a été une aventure boulangiste. Par malheur pour la France, elle a réussi et elle nous a valu ce que nous préparait aussi l'autre : la dictature d'abord, — et l'invasion ensuite.

Ce Bonaparte s'appuyait sur des hommes de même tempérament que ceux dont Boulanger a été l'idole. Il y avait là des ambitieux effrénés, des jouisseurs sans scrupules, — et aussi des idéologues grisés de grands mots et de sonores balivernes. Ce sont là les comparses obligés de tout attentat à la liberté.

Et voyez : de même que Lyon avait été singulièrement réfractaire à la contagion bonapartiste, de même le boulangisme n'a pu y glisser que de bien maigres ramifications.

La caisse mystérieuse alimentée par cet argent dont jamais les boulangistes n'ont pu avouer la source, maintenant bien connue, s'était déversée sur notre ville d'une façon grandiose. On avait acheté un journal ; on avait marchandé des consciences ; on avait mis le siège devant le parti socialiste auquel on répétait avec instance : nous nous servons de Boulanger, mais c'est simplement comme d'une machine à enfoncer la porte de la République parlementaire. Après le succès commença aussitôt le branlebas révolutionnaire.

Rien n'y a fait. Les plus ardents, les plus aigris de par ici ont répondu que ce bloc enfariné ne leur disait rien qui vaille. On n'y voyait pas assez clair dans cette louche aventure. On n'est pas plus allé au socialisme boulangiste qu'au so-

cialisme bonapartiste. C'est alors que, pour comble de malchance, le soldat affublé en héros a mis son panache dans sa poche à la vue d'un guichetier qui entr'ouvrait la porte d'une prison préventive. De ce jour, tout était fini — pour cette fois du moins.

De sorte que nous assistons aujourd'hui au curieux spectacle donné par des gens qui versent des larmes de crocodile sur le trépas de celui dont ils sont enchantés d'être débarrassés, — attendu qu'il n'était plus pour eux qu'une gêne indéfiniment prolongée.

Désormais, ils pourront changer leur fusil d'épaule et recommencer un boulangisme nouveau sous une nouvelle étiquette, peut-être celle du catholicisme socialiste.

Mais pendant ce temps, le régime politique auquel ces hommes ont à jamais déclaré la guerre, fait la France puissante, redoutée au dehors et régénérée au dedans.

Ce n'est pas pour rendre la besogne plus facile aux agitateurs tentés de recommencer le boulangisme sous une autre enseigne.

B.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 2 octobre.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se réuniront en conseil mardi prochain sous la présidence de M. Carnot.

M. DESMONS

L'état de M. Desmons, député d'Alais, alité depuis plusieurs mois, s'est aggravé.

M. ROUVIER A NICE

M. Rouvier, ministre des finances, et M. Desmons sont arrivés ce soir à Nice. Ils sont descendus à la préfecture. L'entrée officielle du ministre est fixée à demain, à trois heures. Elle aura lieu par le boulevard Carnot, ancienne route de Villefranche. Le ministre sera reçu à l'entrée de la ville par le maire et ses adjoints. A quatre heures aura lieu, à la préfecture, la réception des autorités, des corps constitués et des fonctionnaires.

MORT D'UN CONSEILLER D'ÉTAT

M. Bequet, conseiller d'Etat, ancien membre du cabinet de la Défense nationale, est mort ce matin.

LA MISSION MARTIN

L'ambassade de France à Saint-Petersbourg a reçu une dépêche de l'explorateur français Martin, datée de Marghilan, et dans laquelle il annonce que son voyage en Chine et au Thibet est heureusement terminé.

LOHENGRIN A CANNES

Hier soir, la musique municipale de Cannes avait porté un morceau de Lohengrin sur le programme de son concert. La foule a sifflé et crié : « Vive la Russie ! Vive la France ! » Le morceau « France et Russie », qui a été joué ensuite, a été longuement acclamé.

LE PARQUET DE LA HAUTE COUR

La situation juridique, créée par la mort du général Boulanger, préoccupe le parquet de la Haute Cour.

Hier, l'avocat général qui remplit les fonctions de procureur général en l'absence de M. Q. de Beaupré, s'est rendu au ministère de la justice pour examiner, avec le service compétent, quelle procédure doit être suivie pour clore le dossier personnel du général Boulanger.

LE CYCLONE DE LA MARTINIQUE

La chambre de commerce de Bordeaux a reçu une pétition par laquelle les maisons en relations avec la Martinique sollicitent son intervention en vue d'obtenir le dégrèvement des droits sur les sucres de cette colonie, à leur entrée en France, dans le but de venir

en aide aux souffrances de la colonie, occasionnées par le cyclone. Dans sa dernière séance, la chambre a décidé d'appuyer de tout son pouvoir cette pétition auprès du gouvernement et l'a transmise, accompagnée d'une lettre pressante, au sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

GUERRE ET MARINE

Paris, 2 octobre.

Nominations. — M. Choubeley, capitaine au 8^e escadron du train des équipages, à Constantine, est détaché à la direction de l'artillerie à Lyon. M. Bannel, officier d'administration du 13^e corps, est désigné pour la 15^e région. M. Dellys, officier d'administration à Reims, est désigné pour prendre la gestion des magasins d'habillement de Lyon. M. Jeanson, officier d'administration à Alger, est désigné pour prendre la gestion des magasins de Marseille. M. Liantaud, officier d'administration à Paris, désigné pour la 15^e région, permuté avec M. Grimaldi, officier d'administration de la 15^e région.

Les arbitres militaires. — Le ministre de la guerre vient de recevoir les rapports des généraux arbitres aux grandes manœuvres.

Ces rapports sont unanimes à louer l'infanterie de ses formations et de ses mouvements, sauf en ce qui concerne le 7^e corps, commandé par le général de Négrier.

Le rôle de l'artillerie est également fort apprécié ; mais certaines critiques sont dirigées contre la cavalerie, qui n'a pas suffisamment éclairé les colonnes dirigées sur leurs points de concentration. On a trop sacrifié à la charge, aux mouvements d'ensemble, en négligeant le service des renseignements, si important en campagne.

A la grande revue. — On sait qu'une batterie à cheval de la 5^e division de cavalerie indépendante a laissé sur le terrain, en face des tribunes, trois de ses pièces qui s'étaient détachées de leurs avant-trains. Cet accident ne pouvait être attribué qu'à la malveillance. Les coupables sont connus aujourd'hui. Ce sont trois artilleurs qui ont voulu se venger de punitions qu'ils avaient été infligées. Ils vont être traduits devant le conseil de guerre du 5^e corps, à Orléans, sous l'inculpation de détérioration de matériel de guerre.

UNE NOUVELLE A SENSATION

Madrid, 2 octobre.

L'El País publie un article à sensation qui cause une vive émotion ; cet article affirme que l'Espagne a adhéré à la triple alliance et qu'en cas de guerre, 200.000 soldats envahiraient le sud-ouest de la France. L'Allemagne donnerait 100.000 fusils Mauser à l'Espagne.

Les bruits d'une crise ministérielle persistent. On dit que le duc de Maudas quitterait l'ambassade de Paris pour entrer au ministère de l'intérieur.

Suicide du Général Boulanger

A BRUXELLES

Les Obsèques civiles

Bruxelles, 2 octobre.

La famille du général Boulanger ayant fait des démarches auprès du curé d'Ixelles, église Saint-Boniface, pour obtenir que le corps soit reçu à l'église de la paroisse, le curé, M. Meulendyckx, s'est rendu à Malines pour aller prendre les instructions à l'archevêché.

Le cardinal étant absent, ses trois vicaires généraux se sont constitués en tribunal ecclésiastique et ont décidé que le corps ne serait pas reçu à l'église.

Le cercueil est cependant recouvert d'une croix et une croix surmontera également le corbillard.

Le testament privé du général est tenu secret et ne sera pas connu avant quelques jours.

Les portes de l'hôtel de la rue Montroyer sont absolument condamnées au public : elles ne s'ouvrent qu'aux intimes.

Interview de M. Rochefort

Londres, 2 octobre.

Bien qu'on ait dit le contraire, M. Henri Rochefort assistera aux funérailles du général.

L'Intransigeant va envoyer une délégation à Bruxelles portant une couronne destinée à la tombe du défunt. Cette délégation sera conduite par M. Vaughan, administrateur du journal, et M. Philippe Dubois, rédacteur.

M. Henri Rochefort, que nous avons revu aujourd'hui, semble toujours accablé.

« Je n'ai pas dormi de la nuit, a-t-il dit à un de nos représentants. Je n'ai pu détourner ma pensée de la fin terrible de mon ami, ni m'empêcher de songer à la canaillerie de ceux qui l'ont poussé à bout. Ces mêmes coquins voudraient m'annistier ; mais je n'en veux pas de leur annistie. J'insulterai au besoin tout le monde, même M^{me} Carnot, pour rendre mon annistie impossible. Nous verrons alors si les petits Carnot laisseront insulter leur mère sans dire mot. Je continuerai toujours à protester contre ceux qui ont usurpé le pouvoir. Il semble que les radicaux n'ont pas encore assez de lécher les pieds de Constans ; il est vrai qu'il les tient bien en main et que le harnais qui les lie à son char est solidement assujéti. Pour ma part, je ne cesserais jamais de dénoncer l'individu qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour couvrir notre pays de honte et d'ignominie. »

Encore quelques détails

Bruxelles, 2 octobre.

Comme nous l'avons déjà dit, la mise en bière de la dépouille mortelle du général a eu lieu hier soir, en présence de M^{me} Griffith, nièce de M. Boulanger ; M^{me} et M^{me} Barbier, M. et M^{me} Dutens, les cinq serviteurs de M. Boulanger, le secrétaire communal d'Ixelles et l'inspecteur des inhumations, ainsi que deux ou trois personnes étrangères admises à des titres divers.

Le double cercueil en plomb et en chêne a été porté dans la chambre mortuaire.

Après une scène d'adieux très émouvante, les domestiques se sont précipités sur le lit funéraire et ont baissé les mains du défunt ; les assistants ont en pleurant imité leur exemple ; puis, on a enlevé de l'habit la plaque de la Légion d'honneur, et placé sur la poitrine, selon le vœu suprême du général, la photographie et la touffe de cheveux de M^{me} de Bonnemain.

Les assistants ont ensuite saisi les bouts du linceul sur lequel reposait le corps et ont transporté doucement celui-ci dans le cercueil en plomb.

Avant de recouvrir le cadavre du linceul, des œillets rouges ont été semés sur les pieds et des roses blanches sur la tête ; puis les assistants ont dit un dernier adieu, avec des marques de vive douleur.

L'ouvrier plombier a commencé alors le soudage du couvercle. Après quoi, on a vissé le couvercle de chêne sur lequel les agents communaux ont apposé les scellés.

La mise en bière, commencée à neuf heures cinquante, a duré jusqu'à onze heures.

On a pris toutes les précautions nécessaires et observé autant que possible le silence, afin de ne pas éveiller l'attention de M^{me} Boulanger mère, qui dormait dans la chambre voisine et ne sait toujours rien.

Le cercueil a été placé enfin sur deux tréteaux, où il restera jusqu'à demain

matin, pour être descendu alors dans le vestibule transformé en chambre ardente.

LE TESTAMENT PRIVÉ DU GÉNÉRAL

Paris, 2 octobre.

M. Dutens et M^{me} Dutens sont d'anciennes relations du général Boulanger et de M^{me} de Bonnemain, avec qui M^{me} Dutens, jeune fille, fut camarade de couvent.

Pendant le séjour à Londres du général Boulanger, ils furent les seuls à passer quelque temps à l'hôtel de Portland-Place.

M^{me} Dutens fut instituée par M^{me} de Bonnemain sa légataire universelle, et le général Boulanger dans son testament particulier, a confié les mêmes fonctions à M. Dutens.

Ce testament, tout entier écrit d'une écriture ferme par le général, débute ainsi :

Ceci est mon testament privé. Je me tuerai demain ne pouvant plus supporter l'existence, depuis la perte de celle qui a été la seule joie, le seul bonheur de ma vie.

Pendant deux mois et demi, j'ai lutté, aujourd'hui, je suis à bout de forces. Je n'ai pas grand espoir de le revoir, mais qui sait ? Et du moins, je me replonge dans le néant où du moins on ne souffre plus. Je demande pardon à ma mère de ma résolution.

Suivent des détails intimes, l'énumération des legs faits à des parents et à des amis, entre autres M. Henri Rochefort ; la déclaration du général qu'il ne laisse aucune dette à Bruxelles, et son désir que le mobilier tout entier de l'hôtel qu'il occupe soit dévolu à M^{me} Griffith.

Le testament se termine par la même formule que le testament politique :

« Fait et écrit, etc. »

D'autre part on lit dans *L'Intransigeant* :

— Le testament privé se résume ainsi :

Ma volonté formelle est d'être enterré auprès de M^{me} de Bonnemain, dans la seconde case du tombeau, et on inscrira seulement mon prénom, Georges, avec la date de ma naissance et celle de ma mort sur la pierre, « près de celui de Marguerite. Je désire que la tombe reste toujours soignée comme elle l'est en ce moment. »

Le général a désiré également qu'on gravât cette inscription :

« Et dire que j'ai pu vivre deux mois et demi sans toi ! »

A BAS L'HÉGÉMONIE PRUSSienne

Paris, 2 octobre.

Une feuille ultramontaine de Bavière, le *Frankische Volksblatt*, après avoir constaté que l'on ne peut rien espérer de la triple alliance pour la restauration du pouvoir temporel du pape, arrive à la conclusion qu'il ne reste d'autre moyen que d'en finir avec l'hégémonie prussienne.

Tout, dit-elle, peut s'accomplir sans effusion de sang. L'Autriche doit se retirer de la triple alliance, s'entendre avec la Russie et lui laisser la main libre en Orient ; la France se rapproche du côté allemand par un plébiscite en Alsace-Lorraine sur son retour ou sur une existence indépendante, et la nouvelle triple alliance est faite.

A celle-ci incombe alors la tâche d'établir un nouvel ordre de choses en Allemagne, qui forcera la Prusse de restituer sa proie de 1866 et la replacera dans le *statu quo ante* 1866.

La Bavière devient la tête d'une ligne de l'Allemagne du Midi, sous la protection de l'Autriche. En Italie, on restaurera les États de l'Eglise et tous les anciens États. Cela fait, un désarmement général s'accomplira tout seul.

Le parti ultramontain bavarois se prononce déjà, en 1870, contre la participation de la Bavière à la guerre.

Libre Chronique

LES FIGURANTS AU THEATRE

On sait que le ministre de la guerre a, par une circulaire du mois de mai dernier, retiré l'autorisation accordée aux directeurs de théâtres de se servir de figurants militaires. Certains assés étaient produits dans des cavalcades où des soldats, affublés de costumes plus ou moins grotesques, avaient tant soit peu compromis le prestige de l'uniforme. Cette raison de sentiment a le tort de confondre dans un même ostracisme la mascarade sur la voie publique et la figuration sur la scène. Je ne vois pas bien en quoi un trouper, revêtu d'un costume moyen-âge comme dans *Faust* ou d'un costume de hallebardier comme dans nombre d'opéras, peut attenter à la dignité de son pantalon rouge. Mais je vois parfaitement que cette mesure est préjudiciable au porte-monnaie militaire qui se gonflait jadis des quelques sous octroyés par les directeurs de théâtres pour la figuration et, tout le monde le sait, ce n'est pas seulement au service de l'Autriche que le militaire n'est pas riche.

Si cette interdiction est mal vue des soldats, elle ne fait pas non plus l'affaire des officiers. A Lyon, en particulier, nos deux théâtres municipaux accordaient une réduction de demi-place aux officiers et soldats, et pour répondre à la circulaire en question, ont supprimé, sans autre forme de procès, la faveur établie par l'usage. Tant pis pour les directeurs : l'argent que les militaires devaient sacrifier à Tépischore ou à Melpomène ira à Bacchus ; autrement dit, la recette des cafetiers s'augmentera d'autant, et les ondes sonores deviendront liquides, épaisses, sissant les cerveaux par les fumées de l'alcool au lieu d'ouvrir les intelligences aux jouissances artistiques.

Le seul côté intéressant de la question est que, pour remplacer les figurants militaires, les directeurs seront obligés de faire appel à des civils ; et comme ce ne seront pas généralement des fils de famille ni des élèves sortis des grandes écoles de l'Etat qui brigeront ces fonctions, le modeste salaire attribué à cette profession nouvelle servira à sauver de la misère — et qui sait ? peut-être du crime — pas mal de pauvres diables.

Mais il y a plusieurs sortes de figurants au théâtre : il y a les marcheurs, il y a les exécutants. Les grands maîtres ont intercalé dans leurs opéras des musiques sur scène, et là, le problème devient particulièrement difficile à résoudre au Grand-Théâtre de Lyon.

Avec l'ancien système, avait-on besoin, pour telle ou telle œuvre, d'une musique militaire, le directeur envoyait un avis à la Place et tout était dit : les soldats venaient aux répétitions quand il y avait lieu, et à chaque représentation ils touchaient 1 fr. 50 par homme ; on leur accordait même, quand leur service sur la scène était terminé, la permission d'aller entendre le restant de l'opéra dans la salle.

Aujourd'hui, plus de musiques militaires ; il a fallu s'adresser aux fanfares ou harmonies de notre ville ; — on sait la peine qu'il y a en l'an passé à recruter des exécutants pour Lohengrin, chanteurs et instrumentistes ; force a été de recourir aux militaires, et la difficulté a été surmontée grâce à la complaisance qu'ont bien voulu y mettre le gouverneur et le général commandant la place.

Pour l'année théâtrale qui va commencer, des propositions ont été faites aux différents musiques civiles, propositions restées sans résultat : les répétitions ne sont pas possibles pendant la journée pour ceux qui sont dans le commerce, et la rémunération promise n'était pas suffisante. La direction du Grand-Théâtre s'est adressée à la Fanfare municipale — ex-fanfare des pompiers — dirigée par M. Moray. On offrait à chaque musicien 1 fr. 50 par soirée, son entrée personnelle et permanente au théâtre, plus une place de seconde.

Si le billet de seconde est pu être vendu, il est fort possible qu'il y aurait eu unan-

était aussi du ressort de cet estimable trafiquant.

Smith n'était point au surplus sans talents.

Il baragouinait assez de français pour se faire comprendre, l'anglais supérieur et l'allemand comme un naturel du pays de la choucroute.

Ce soir-là, Smith alla prendre son ami sur le port au moment où il débarquait et l'entraîna dans un cabaret de Broad-street, affreux bouge où se réunissent les bateleurs, les porte-balles, les rôtisseurs et les pickpockets de l'île.

L'enseigne du Cacatoès — un perroquet multicolore — se balance au-dessus de la porte d'entrée.

Struth ne fit aucune difficulté de s'y rendre.

D'abord sa bourse était à sec et, en pareil cas, il est toujours agréable de rencontrer un ami généreux.

Ensuite il estimait à sa valeur son alliance avec Jacob Smith.

Lorsqu'il fut assis avec son amphitryon, en face d'une pinte d'ale, d'un plat de roastbeef accompagné d'une pyramide de pommes de terre, il manifesta son étonnement de se voir traité avec tant de magnificence par Smith qui n'attachait pas d'ordinaire ses chiens si luxueusement.

Vous avez donc fait un héritage ? lui demanda-t-il.

Nous devons ajouter, pour rendre hommage à la vérité, que le pêcheur accompagna sa question de cette apostrophe amicale : vieux filou !

(A suivre.)

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 3 Octobre (34)

ABANDONNÉE !

PAR CHARLES MÉROUVEL

M^{lle} DE ROYE-TRÉVILLE

Elle lui disait parfois :
— Vous êtes assez riche pour l'élever en secret et lui faire un sort !
Lui ! le petit être qui allait venir !
Germaine se renfermait dans un silence farouche.

Kate Potter essayait de comprendre et par moments, se croyait sur la trace de la vérité.

Aux questions de l'étrangère sur les enfants des pêcheurs qu'elle voyait se rouler sur le sable fin de la plage, sur leur vie au grand air, insouciance, hardie, contente de rien, d'un rayon de soleil et d'un morceau de pain, elle pressentait que l'avenir de celui qu'on attendait était incertain et que cette jeune fille qui paraissait si jeune, si noble, si riche, voulait cacher une faute ou en supprimer la preuve.

Et Kate entrevoyait dans cette aventure une honnête source de fortune.
Si on voulait lui confier cet enfant !
C'était possible après tout.

Par malheur, Kate nourrissait une passion depuis des années.

Toutes les Anglaises de trente-deux ans, vieilles filles à l'âme exaltée, entretiennent une passion malheureuse, comme les vieilles Italiennes un quinqué ou un quaterne à la loterie.

Quand ce n'est pas pour un homme qui les bat, c'est pour le gin qui les tue.

Celle de Kate Potter aurait pu s'adresser à un type supérieur, mais la destinée suit des chemins étranges et il est rare qu'on réalise l'idéal de ses rêves.

Les amours de Kate avaient pour objet un simple pêcheur de Saint-Hélier, possesseur d'un malheureux chasse-maraée, avec lequel, au risque de sombrer à chaque voyage, il exploitait la mer rocheuse qui s'étend de Jersey à Saint-Malo, à Carterets, à la Hague et Cherbourg et enveloppe la presqu'île du Content de Granville à Barfleur et plus loin.

Ce hardi pêcheur, dont le moindre défaut était d'absorber à terre plus de whisky qu'un homme ordinaire n'en peut porter, se nommait Harry Struth.

Harry Struth avait près de six pieds ; il était sec comme un poisson fumé, barbu comme un ours et fort comme un taureau.

C'était peut-être le personnage le plus populaire de toutes les îles normandes. Il manœuvrait seul sa voile et son gouvernail et traînait son flet la plupart du temps, sans même se donner la peine de prendre un compagnon.

Or, Struth venait chaque semaine dans la baie de Sainte-Brelade promener son chasse-maraée.

C'était son jour de repos.

Il ne manquait pas de descendre à terre pour une station à la taverne de Nicol Clarkson dont il était le meilleur client.

Cette taverne se trouve au centre de la baie, à un demi-mille environ du cottage rose de Kate Potter.

Kate en allant aux provisions aperçut plus d'une fois, du vivant du docteur défunt, Struth assis devant la taverne. Elle ne se montra point insensible aux charmes virils du pêcheur qui remarqua de son côté la chevelure pâle et soyeuse de la gouvernante du médecin.

Elle s'informa et sut qu'il était garçon.

L'hôtelier leur servit d'intermédiaire obligé, mais quoi qu'en dise la légende des licencieuses amours de Jersey, ce n'est que dans la grande rue de Saint-Hélier, King-Street, que ces mœurs trop libres ont cours.

Entre Kate Potter et Harry Struth il n'était question que d'un bon mariage.

Kate ne voulait pas entendre parler d'autre chose et c'était déjà de l'héroïsme avec un ivrogne de la taille de Struth.

Le pêcheur, de son côté,

mité dans les adhésions des membres de la Fanfare municipale; mais la condition essentielle d'un billet donné dans les théâtres ne peut pas être vendue (le directeur ne peut pas, en effet, être obligé de payer le droit des pauvres sur une recette qu'il n'encaisse pas). La fanfare municipale est, en outre, composée de braves gens qui tous font leur dix ou douze heures de travail par jour, pour qui la musique est une distraction, mais qui se soucient peu d'en faire une obligation, une servitude de tous les soirs jusqu'à minuit — car on ne paie au théâtre qu'à minuit; il serait donc une heure quand les musiciens seraient rentrés chez eux, et quand il s'agit de se lever à cinq ou six heures du matin pour aller travailler à l'atelier, dame! Il faut avouer que c'est dur! Et tout cela pour 1 fr. 50.

La fanfare n'est donc pas du tout décidée à accepter les offres du Grand-Théâtre; peut-être les choses s'arrangeront-elles d'ici à demain. Mais ce serait nouveau, une grève de musiciens égyptiens dans *Aïda*, une grève de brahmines dans *l'Africaine*, une grève de soldats dans *Faust*, Verdi, Meyerbeer et Gounod, vous n'avez pas prévu celle-là!

L. TAILOR.

LES MINISTRES DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, 2 octobre.

La République, qui vient d'entrer dans l'année de sa majorité, a eu, depuis vingt et un ans, vingt-six ministères successifs.

Ces 26 cabinets ont compris au total 130 membres. Il nous a paru curieux de rechercher aujourd'hui ce qu'étaient devenus ces 130 membres.

10 sont actuellement au pouvoir sous la présidence de M. de Freycinet; nous rappellerons que ce sont, outre le président du conseil, qui est sénateur : MM. Constans, Fallières et Barbey, sénateurs, et MM. Rouvier, Ribot, Bourgeois, Develle, Yves Guyot et Jules Roche, députés.

Les 120 anciens ministres se classent ainsi :

49 font encore partie du Parlement, dont 31 sont au Sénat et 18 à la Chambre. Les 31 sénateurs se partagent en 29 de gauche et 2 de droite; les 18 députés en 16 de gauche et 2 de droite.

22 ne font plus partie du Parlement, dont 9 républicains et 13 réactionnaires.

Enfin, 49 sont décédés, dont 29 de gauche et 20 de droite. Les deux derniers décédés sont le général Boulanger et M. Depeyre.

Pour compléter cette statistique, nous donnons les noms des membres appartenant à ces diverses catégories.

Voici les noms des anciens ministres qui sont restés dans le Parlement :

Au Sénat : MM. Le Royer, Waddington, Teisserenc de Bort, Jules Simon, Bérenger, Martel, de Marcère, Bardoux, Jules Ferry, Faye, Cocheret, Cazot, Maguin, Tirard, Barthélemy Saint-Hilaire, Devès, Goblet, Humbert, général Billot, Challemlacour, Clamageran, Gomot, Dauterme, Demôle, Dauphin, Berthelot, Edouard Millard, Mazeau, Loubet, de la Roche, et MM. Buffet et Wallon, de la droite.

A la Chambre : MM. Léon Say, A. Christophle, Antonin Proust, Raynal, de Mahy, Pierre Legrand, Méline, Balthaz, Henri Brisson, Sarrien, Edouard Lockroy, Granet, Flourens, Spuller, Viette, et Deluns-Montaud, de la gauche, et MM. l'amiral Duperré, d'Hornoy et de Fourton, de la droite.

Voici les noms des anciens ministres décédés :

Du côté des républicains : MM. Ernest Picard, Lambrecht, Casimir-Périer père, Victor Lefranc, Ch. de Rémusat, Dufré, amiral Potheau, Ricard, général Berthaut, amiral Fourchion, général Borel, général Gresley, Lepère, Varroy, général Farre, amiral Cloué, Gambetta, général Campenon, Gougeart, Paul Bert, amiral Jauréguiberry, Duclerc, Duvaux, Charles Brun, Hervé Mangon, amiral Aubé, Barbe, amiral Jaurès et enfin le général Boulanger qui était ministre républicain avant son aventure.

Du côté des réactionnaires : MM. de Gotlard, général Le Flô, Boulé, Pouyer-Quertier, de Larcy, Ennoul, Magne, Batié, Desseignat, de Decazes, Depeyre, général Chabaud-Latour, général de Cisey, Tailhand, amiral de Montaignac, Bruneff, Paris, Dutillieu, Ozenne et Graffé.

Voici enfin la liste des anciens ministres qui ne font plus partie du Parlement :

Du côté des républicains : MM. Sadi Carnot, président de la République; Waldeck-Rousseau et Martin-Feuille, inscrits au barreau de Paris; Hérisson, conseiller à la cour de cassation; Allain-Targé, rentré dans la vie privée; le général Ferron, commandant le 18^e corps d'armée; le général Logerot, l'amiral Krantz et l'amiral Galibier, au cadre de réserve.

Du côté de la droite : MM. de Broglie, Caillaux, de Meaux, de la Bouillerie, général du Barail, de Cumont, Grivart, Mathieu-Bodet, Welche, marquis de Bonneville, général de Rochebouët, amiral Roussin et Faye, rentrés dans la vie privée.

MANŒUVRES EN ALGÉRIE

Hypothèse d'un soulèvement des indigènes

Oran, 2 octobre.

Voici le thème des manœuvres qui vont être exécutées par les troupes parties le 29 septembre et qui auront pour théâtre la frontière marocaine.

La donnée est la réponse sur l'éventualité d'une guerre en Europe et le soulèvement simultané de la population indigène. La colonne de El-Arrouch sera concentrée à Tlemcen le 4 octobre et dirigée aussitôt sur Marnia. Sa mission consistera à maintenir dans l'obéissance les tribus de l'Ouest de la province d'Oran, à parer à toute attaque au-delà de la frontière et éventuellement, à opérer contre des tentatives de débarquement entre Nemours et l'embouchure du Buis.

La colonne devra, en attendant les événements, utiliser sa marche sur Marnia et son séjour dans cette localité pour exécuter des exercices de combat en appliquant, suivant le terrain, les principes de tactique régle-

mentaire contre les troupes européennes ou les procédés en usage en pays arabe.

Après quatre jours d'attente à Marnia, le commandant de la colonne est informé qu'un débarquement doit être tenté à Nemours. Il apprend alors que des partis arabes se réunissent sur les rives du Tafna, à Méchéria, Guedara et que, pour le moment, aucune attaque n'est à craindre de la part du Maroc.

Il reçoit alors ordre de se porter, par Nedra, contre le port de débarquement, avec la totalité de ses forces, afin d'obliger celui-ci à prendre la mer. Ce but atteint, agir immédiatement contre les tribus révoltées, et, la tranquillité rétablie, rentrer à Tlemcen.

Une autre colonne, commandée par le colonel du 1^{er} régiment étranger quittera Aïn-Sefra le 2 octobre, avec mission de parcourir la zone frontalière du Maroc, s'avancera à une journée de marche de Fignig et reviendra à Aïn-Sefra en passant par l'oasis de Moghara.

LES CLASSES DE RECRUTEMENT

Paris, 2 octobre.

Nous approchons de l'époque où les différents contingents qui constituent l'ensemble de nos forces militaires vont voir leur composition modifiée par suite de la libération de tout service de la classe la plus ancienne.

Voici, pour la période qui commencera le 1^{er} novembre, quelle est la répartition des contingents :

Armée active. — Classes 1890, 1889, 1888; soit trois classes.

Armée territoriale. — Classes 1889, 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881; soit sept classes.

Armée territoriale. — Classes 1880, 1879, 1878, 1877, 1876, 1875; soit six classes.

Armée territoriale. — Classes 1874, 1873, 1872, 1871, 1870, 1869, 1868, 1867; soit huit classes.

Cette répartition des vingt-quatre contingents actuellement soumis au service militaire pour le temps de paix, sur le temps de guerre suivra son plein effet jusqu'au 31 octobre de l'année prochaine.

A partir du 1^{er} novembre 1890, la loi du 25 juillet 1889 pourra englober neuf contingents de réserve d'armée territoriale. Jusqu'à cette époque, cette armée comprendra seulement huit classes de recrutement. C'est donc dans cinq ans que, jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans, tous les Français valides appartenant à vingt-cinq contingents seront susceptibles d'être mobilisés.

Nous avons dû faire figurer dans l'armée active les recrues qui seront appelées du 40 au 45 novembre; le temps de service des jeunes soldats compte légalement du 1^{er} novembre prochain.

Ce mois-ci, par suite du renvoi anticipé dans ses foyers de la classe la plus ancienne, les régiments assurent le service avec les seuls contingents de 1888 et 1889, la classe 1887 étant en congé depuis le 23 septembre.

LES MAÎTRES VERRIERS

Paris, 2 octobre.

Une réunion des maîtres verriers a eu lieu ce matin.

Sur quarante-deux maîtres verriers qui existent en France, trente-quatre étaient présents et huit s'étaient excusés.

La séance, ouverte à 9 heures 1/2, ne s'est terminée qu'à midi 1/2.

Les assistants ont examiné une à une les revendications des ouvriers, puis ils ont discuté le prix qu'ils réclament. Tous ont été unanimes à déclarer que les nouveaux tarifs exigés par les ouvriers constituaient, aussi bien dans les régions du nord que dans les autres centres verriers, une augmentation qui arrêterait complètement le commerce de l'exportation.

Après de longs débats, ils ont décidé à l'unanimité que l'ultimatum des ouvriers, tant dans le fond que dans la forme était inacceptable. Si donc, le 6 octobre prochain, les ouvriers abandonnent leur travail, les patrons feront immédiatement dresser des procès-verbaux constatant que les ouvriers ont manqué à leurs engagements, et ils les assigneront en dommages-intérêts.

Selon la jurisprudence déjà établie à ce sujet, les ouvriers sont condamnés à payer 30 francs par jour de retard; si les ouvriers persistent à faire grève, les établissements étendront leurs fours et fermeront.

Dans le cas où quelques maisons seulement seraient mises à l'index, les maîtres verriers se réuniront à nouveau pour examiner la situation qui serait faite à leurs collègues et voir s'il ne conviendrait pas de procéder à la fermeture de tous les établissements.

Dépêches Diverses

VOLS A LA GARE DU NORD

Paris, 2 octobre.

Des vols nombreux étaient commis depuis quelque temps, à la gare du Nord, sans qu'on ait pu en découvrir les auteurs.

Le commissaire spécial de la gare, à la demande de la compagnie, avait organisé autour du personnel employé au chargement des wagons et dehors, une surveillance qui amena l'arrestation de six employés attachés au service des messageries.

Ces agents ont été conduits au dépôt; des perquisitions opérées à leurs domiciles ont fait découvrir une quantité considérable de marchandises de toute nature que les inculpés reconnaissent avoir volées dans les colis qui leur avaient été confiés.

Plusieurs autres employés seront également poursuivis pour complicité.

Il résulte des aveux faits par les inculpés qu'ils formaient une véritable bande qui pillait impunément les marchandises expédiées par les messageries à la gare du Nord.

De nouvelles arrestations sont imminentes.

IMMENSE INCENDIE

Nîmes, 2 octobre.

Un immense incendie s'est déclaré hier à Aigues-Vives dans les magasins de trois-vingt M. Bastid. Plus de mille hectolitres d'alcool et le bâtiment tout entier sont devenus la proie des flammes.

Le domestique de la maison qui, à 3 heures du matin, pénétrait dans les magasins, y a mis le feu, affolé ensuite par l'importance des dégâts, est allé se pendre à un figuier à 400 mètres de l'usine.

COURRIER DE LA MEDITERRANÉE

Marseille, 2 octobre.

Le paquebot *Sénégal*, courrier de Syrie, est arrivé ce matin ayant à bord les deux petits fils d'Abd-el-Kader.

Le paquebot *Kléber*, courrier direct de Tunis, est arrivé ce matin. Il rapporte qu'un typhon a complètement ravagé le Djebel. Les récoltes ont été détruites, les palmiers et les oliviers ont été arrachés. Les dégâts sont considérables.

LES SCANDALES DE BESSÈGES

Alais, 2 octobre.

La nuit dernière, de nombreuses affiches ont été apposées dans tous les quartiers de la ville. Un de ces placards, qui avait échappé à la vigilance de la police, s'était enlevé ce matin sur un portail des ateliers du Pont. En voici la teneur :

Actes au parquet d'Alais

Les ayant droit à la loterie de bienfaisance ont demandé l'arrestation immédiate et la mise au secret de tous les membres qui composaient la sous-commission de distribution de secours à Bessèges. En présence des vicieux qui s'élevaient à près de 200,000 francs, cette mesure s'imposait dans l'intérêt de la justice et des pauvres malheureux qui ont été volés dans cette triste affaire.

Si justice n'est pas obtenue, nous y reviendrons sous peu d'une façon plus énergique. Notre cri est toujours le même : « A bas les voleurs ! »

Un groupe d'ouvriers spoliés.

Toutes ces affiches ont été arrachées.

UN VOL DE 300,000 FRANCS

Portefeuille subtilisé. — Un hardi filou

Paris, 2 octobre.

Un vol d'une adresse inouïe a été commis à Paris dans les circonstances que voici :

A neuf heures du matin, M. Jean Crés, garçon de recette chez MM. Henrotte et fils, banquiers, 20, rue Balthaz, sortait de chez ses patrons et allait successivement opérer des encaissements à la Société générale, au Crédit lyonnais, chez M. Cahen, à la Compagnie d'Ouest, à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et à la Compagnie d'Orléans.

A 1 heure, il arrivait à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, pour y recouvrer des coupons de Cuba 1890; il redigea son bordereau assis sur un banc dans l'grand hall de la banque, ayant déposé à côté de lui son portefeuille gonflé de valeurs sur lequel il avait mis son chapeau.

Nous n'avons dû faire figurer dans l'armée active les recrues qui seront appelées du 40 au 45 novembre; le temps de service des jeunes soldats compte légalement du 1^{er} novembre prochain.

Ce mois-ci, par suite du renvoi anticipé dans ses foyers de la classe la plus ancienne, les régiments assurent le service avec les seuls contingents de 1888 et 1889, la classe 1887 étant en congé depuis le 23 septembre.

Les assistants ont examiné une à une les revendications des ouvriers, puis ils ont discuté le prix qu'ils réclament. Tous ont été unanimes à déclarer que les nouveaux tarifs exigés par les ouvriers constituaient, aussi bien dans les régions du nord que dans les autres centres verriers, une augmentation qui arrêterait complètement le commerce de l'exportation.

Après de longs débats, ils ont décidé à l'unanimité que l'ultimatum des ouvriers, tant dans le fond que dans la forme était inacceptable. Si donc, le 6 octobre prochain, les ouvriers abandonnent leur travail, les patrons feront immédiatement dresser des procès-verbaux constatant que les ouvriers ont manqué à leurs engagements, et ils les assigneront en dommages-intérêts.

Selon la jurisprudence déjà établie à ce sujet, les ouvriers sont condamnés à payer 30 francs par jour de retard; si les ouvriers persistent à faire grève, les établissements étendront leurs fours et fermeront.

Dans le cas où quelques maisons seulement seraient mises à l'index, les maîtres verriers se réuniront à nouveau pour examiner la situation qui serait faite à leurs collègues et voir s'il ne conviendrait pas de procéder à la fermeture de tous les établissements.

ÉTRANGER

Russie et Allemagne

Berlin, 2 octobre.

On ne se fait plus illusion ici sur les sentiments du czar à l'égard de l'Allemagne. On voit fort bien que, sous le deuil de famille qui l'obligait à gagner Moscou par la voie la plus rapide, Alexandre III aurait évité de traverser le territoire allemand. Mais quand même le czar aurait rendu visite à l'empereur Guillaume, notre public n'aurait vu aucun changement de la politique russe.

Ce qu'annonçait le czarévitch, le czar l'a réalisé. Dès son avènement au trône, il y a dix ans, il a manifesté l'intention de rompre avec la politique allemande et de tendre la main à la France. Les visites de cour n'y changeront rien.

L'année dernière, Guillaume II a assisté aux manœuvres en Russie, sur l'invitation du czar, invitation, il faut le dire, qui n'était pas tout à fait spontanée.

De ce chef, le czar doit, en retour, à l'empereur allemand une visite qu'il rendra, l'année prochaine peut-être, en venant assister aux manœuvres de Prusse.

Et, après cela, les choses iront comme avant; les deux cabinets suivront chacun sa voie. Qu'on le sache en France et qu'on ne s'émue pas le jour où le voyage d'Alexandre III en Prusse sera officiellement annoncé.

Le complot de Barcelone

Madrid, 2 octobre.

Voici quelques détails complémentaires sur le complot de Barcelone :

Les autorités de Barcelone ont découvert une conspiration dont les membres se proposaient de surprendre le piquet de garde de la prison et de profiter du moment où on relèverait les sentinelles pour délivrer des prisonniers militaires. Le chef de ce complot serait un commandant de la réserve.

La police a arrêté dans la soirée un pharmacien de Barcelone et un ambassadeur de Saint-Martin-Provensals, chez qui les conspirateurs se réunissaient habituellement. Les autorités disent que les civils affiliés à cette bande ne tarderont pas à être pris, et qu'on file le commandant et les autres militaires compromis dans l'affaire.

Le préfet et le capitaine-général refusent de recevoir les journalistes.

On assure que les autorités feindront de voir dans ce complot une affaire de peu d'importance.

Discipline Barbare

Bucharest, 2 octobre.

Un fait d'une inconcevable barbarie vient de se passer en Roumanie.

Le soldat Stefan Cocojar, ordonnance du médecin militaire N. de Tosconi, avait pour maîtresse une femme qui se trouvait au service du colonel de son régiment.

Il faut que vous sachiez qu'en Roumanie, parmi les paysans surtout, les unions libres sont très fréquentes.

Ce fait doit être attribué en grande partie aux frais que coûte le mariage; il peut être aussi le résultat d'un atavisme sociologique. Il s'ensuit que, chez nous, « maîtresse » est presque l'équivalent de « femme légitime ». Comme pourtant, cette situation était difficile à garder pour un militaire; le soldat

Cocojar allait prochainement la régulariser.

Un soir, étant allé rejoindre sa maîtresse, il ne la trouva pas seule, mais en compagnie du lieutenant Zodie, dont le costume ne laissait aucun doute sur ses intentions. Le soldat fait remarquer à l'officier que cette femme est la sienne. Une fille suivie de coups de canne est la réponse du lieutenant. Poussé à bout, Cocojar riposte dans la même langue et administre à ce dernier une raclée soignée.

N'oublions pas que l'officier était en costume d'Adam, lequel ne comprend, comme on sait, ni sabbat, ni aucun insigne qui pût révéler le grade de celui qui le porte. La discipline était donc intacte et le vice châtié. Tout était donc pour le mieux, et il ne restait plus au lieutenant Zodie qu'à s'en aller porter ailleurs sa courtoisie.

Mais au lieu de cela, l'officier envia l'impudeur et l'effronterie de porter plainte de sa déconvenue aux autorités militaires. Le soldat Cocojar passe en jugement et se voit condamné à six ans de travaux forcés.

Le parquet militaire s'en indigne — la peine lui paraît trop légère. Il reprend l'affaire et le conseil de guerre doit condamner le malheureux trouper aux travaux forcés à perpétuité.

C'est dur pour le mari; mais, du moins, l'amant ne sera plus troublé dans ses opérations.

Une bien belle chose que la discipline... en Roumanie!

LES PÉLERINS A ROME

MANIFESTATIONS

Rome, 2 octobre.

Vers midi et demi, cinquante pèlerins français visitaient le Panthéon; un pèlerin écrivit sur le livre des visiteurs, placé près de la tombe de Victor-Emmanuel : « Mort à Victor-Emmanuel ! », un autre écrivit : « Vive le pape-roi ! » et cracha sur le registre.

Ils furent arrêtés et ils vont être jugés immédiatement, puis reconduits à la frontière.

Les pèlerins furent frappés et insultés par le peuple exaspéré; un jeune français qui passait en voiture fut blessé, il a été conduit à la questure.

En ce moment, plusieurs manifestations libérales parcourent la ville sifflant les pèlerins; on prépare une manifestation pour 4 heures, place Saint-Ignace, au Te Deum de clôture du pèlerinage international.

Une autre manifestation plus bruyante, est annoncée pour ce soir. Beaucoup de pèlerins pensent que les deux individus qui se sont livrés à ces manifestations sur la tombe de Victor-Emmanuel ne peuvent être que des agents provocateurs.

Bruits divers

Rome, 2 octobre.

Les bruits les plus contradictoires circulent sur l'incident causé par les pèlerins. On dit maintenant qu'aucun d'eux n'a craché sur le registre, qu'on n'a pas écrit non plus : « A mort Victor-Emmanuel ! » mais seulement : « Vive le pape-roi ! ».

Les trois jeunes gens arrêtés sont MM. Michel Dreux, séminariste de Sees, Grégoire Maurice, de Pont-Audemer, et Pierre Chomet, qui a refusé d'indiquer son lieu de naissance.

Quoi qu'il en soit, les manifestants continuent à parcourir la ville et à siffler les pèlerins.

De nombreux jeunes gens se sont rendus devant l'hôtel où logent les pèlerins. Après avoir sifflé ils ont forcé les hôteliers à arborer le drapeau national. Ces drapeaux ont été accueillis par des acclamations enthousiastes.

Les Coupables

Rome, 2 octobre.

La démonstration libérale s'est prolongée aux cris de « Vive l'Italie ! Vive le roi ! ». Elle s'est terminée vers quatre heures en bon ordre.

Les étrangers qui ont fourni prétexte à cette manifestation ont été arrêtés. Ce sont Michel Trufe, âgé de 18 ans, étudiant; Maurice Grégoire, 25 ans, avocat et Eugène Chongary, 20 ans, journaliste à Autun.

On dit que M. Michel Trufe serait le plus particulièrement compromis.

Beaucoup de citoyens affluent au Panthéon pour s'inscrire, en signe de protestation, sur le registre des visiteurs.

Les pèlerins continuent à venir visiter la tombe de Victor-Emmanuel sans incident.

Une Démarche Officielle

M. Harmel, directeur du pèlerinage français, s'est rendu, à 6 heures, auprès de M. Luca, sous-secrétaire d'Etat, à l'intérieur.

M. Harmel a exposé ses regrets des actes accomplis par trois gamins, tant en son nom qu'en celui de tous les pèlerins. Surtout, aurait-il ajouté, en présence de l'attitude du gouvernement.

M. Luca a répondu qu'il était touché de cette démarche; qu'il regretterait que ce fût à ces circonstances qu'il dût de faire la connaissance de M. Harmel et il a prié celui-ci d'engager, par mesure de prudence, les pèlerins à ne pas sortir dans la soirée, en raison de l'effervescence des sentiments qui s'est produite inopinément, comme cela arrive dans tous les pays.

Cette entrevue entre MM. Harmel et Luca a été courtoise.

Dans la Soirée

Rome, 2 octobre.

Les manifestants passant devant l'église Saint-Ignace qui venait d'être fermée par ordre de la police, ont tenté de pénétrer dans l'imprimerie de l'*Osservatore romano*.

En passant devant le séminaire français, quelques manifestants voulaient faire enlever l'écusson pontifical de la façade, mais les gardes accoururent et les mirent en état d'arrestation.

La manifestation annoncée pour la soirée est partie du Corso par la place Colonna et s'est rendue sous les fenêtres des hôtels de Milan et de la Minerve, où habitent les pèlerins.

Ils ont poussé des vivats en l'honneur du maire, de l'Italie et du roi. Quelques coups de sifflets se sont mêlés à ces acclamations. La force publique a empêché les manifestants de passer sur la rive droite du Tibre. Ils se sont joints alors à d'autres manifestants précédés

d'une musique, qui se dirigeaient vers le Capitole.

Il n'y a eu aucun désordre.

DÉPARTEMENTS

RHONE

L'Arbresle. — Incendie. — Un incendie s'est déclaré hier matin, à 9 heures, au hameau d'Apinot, commune de Bully, chez M. Berthaux, fermier de M. Poirasson.

Pendant que M. Berthaux était à ses occupations et sa femme au marché de l'Arbresle, l'incendie a éclaté et a détruit écurie, grange, hangar, étable, et tous les ustensiles pouvant servir à l'agriculture.

Grâce au dévouement de deux ouvriers maçons qui ont fait la part du feu, ainsi que des pompiers de Bully, la maison d'habitation a pu être préservée.

Les pertes évaluées à 15,800 francs sont couvertes par une assurance.

L'émotion qu'a causée à M. Berthaux la nouvelle du sinistre l'a obligée à s'illiter. Son état est grave.

LOIRE

Saint-Etienne. — L'Affaire de la rue Parvillat. — La femme Robin, qui avait été trouvée inanimée près de son enfant mort, en rue Parvillat, est toujours à l'hôpital. Elle n'est pas encore complètement remise.

Hier matin, M. le docteur Garand a dû procéder à l'autopsie du cadavre de l'enfant, et il soumettra sous peu ses conclusions à M. Ruget, juge d'instruction, chargé de faire une information sur l'affaire.

Tombé dans une cave. — Le sieur Charles Bedouin, âgé de 45 ans, dessinateur, qui avait, hier soir, un peu trop fêté la diva bouteille, voulut s'arrêter quelques instants pour méditer sur les petites misères humaines. Il choisit, pour ce faire, la cave d'une maison en construction, rue Saint-Roch, 127, mais sa tête l'ayant entraîné, il tomba au bas de l'escalier et fut incapable de se relever. Ce n'est que ce matin à quatre heures qu'il fut retiré de cette lamentable situation par les nommés Crépét et Devun, passementiers.

Il a été ensuite transporté à l'hôpital par les soins de la police. Son état

considérable pour y puiser les inspirations satiriques tolérées par l'administration. La question est bien définitivement enterrée, puisque l'on fait disparaître l'ilot de gravier sur lequel les auteurs de certains projets comptaient un peu.

Lors de la récente session du conseil général, l'honorable M. Clapot demandait ce que l'administration avait fait du projet de tramway de Perrache aux Brotteaux par le pont du Midi. M. le préfet répondait en promettant de l'exhumer de son sarcophage.

Qu'il est grand, le sarcophage où dorment tous les plans, tous les devis intéressants la rive gauche ! Il est aussi ruineux que vaste, car au cours de l'interpellation à laquelle nous venons de faire allusion, M. Clapot rappelait que l'on n'avait pu poser de rails sur le pont du Midi, dont il faudra défaire la chaussée.

Existe-t-il au moins une tendance à en finir avec cet état de choses ? Hélas non. L'autre jour, en nos conférences, dans une chronique municipale du lundi, étudions la question des eaux. Savez-vous à quel il conduisait ? Tout simplement à la suppression de ce qui, dans les nouveaux projets, concerne la rive gauche. L'auteur de l'article n'avait jamais, sans doute, traversé le Rhône ; il n'avait pas vu les nouvelles constructions qui s'élevaient : les pousièges du quartier Grôlée l'avaient aveuglé. Nous ne relevons ce fait qu'à titre de symptôme, quitte à y revenir et à l'examiner de plus près, lorsque le moment sera venu.

Au début de toutes les séances du conseil municipal, des pétitions sont déposées. L'une réclamant une borne-fontaine, l'autre une boîte aux lettres, d'autres encore des constructions d'égouts, des rectifications de pavages, etc. Généralement la pétition aboutit, mais est-ce bien ce système qui convient d'adopter pour obtenir toutes les améliorations dont a besoin la rive gauche, pour devenir la cité digne véritablement du nom de grande ville, pour augmenter la part, déjà considérable, qu'elle fournit dans le total des revenus de l'agglomération lyonnaise.

Aujourd'hui, une rue qui n'a pas du tout de pavés, on demande : on lui fournit des cailloux étetés, les pavés d'échantillons ne viennent que longtemps après et les élèves actuels de nos écoles communales auront probablement des chevaux blancs, lorsque l'on arrivera au pavage en bois.

Ce qui est vrai pour la voirie, l'est pour tous les autres travaux publics.

Dans cette situation, étant donné que la rive gauche, prend chaque jour une extension plus grande, une importance considérable, nous croyons que les améliorations partielles sont insuffisantes et que l'initiative municipale ne doit pas suivre, mais bien précéder l'initiative privée. De ce côté, il n'y a aucun empêchement à craindre ; il n'y a pas à redouter la désertion de cette partie de la ville lorsque l'on s'y sera livré à des travaux dispendieux.

Il faudrait donc, qu'un plan général d'entreprises d'intérêt public soit élaboré, entreprenant tous les détails qui incombent à l'autorité municipale, éclairage, entretien, eaux, égouts, voirie, etc., on pourrait le diviser en autant de sections qu'on le jugerait convenable, n'accomplir que successivement les diverses fractions de l'œuvre, mais ce qui nous semble nécessaire, c'est un plan d'ensemble, grand, prévoyant. Si on ne le dresse pas maintenant, il faudra y arriver plus tard, défaire le peu qu'en aura fait.

D'ailleurs, puisque nous sommes partis du quartier Grôlée, pour parler de la rive gauche, revenons-y pour conclure. L'administration municipale est autorisée à négocier le rachat de l'ilot L. Les débats du conseil qui ont précédé cette autorisation, ont indiqué une tendance à vendre ferme tout le quartier. Qu'en résultera-t-il ?

Evidemment, des disponibilités assez considérables. Pourquoi ne les appliquerait-on pas au nouveau Lyon ? Pourquoi n'essayerait-on pas de boucher, de ce côté, en créant une nouvelle source de revenus, le trou qu'aura pu faire aux finances municipales l'affaire de la rue Grôlée ?

Afin d'arriver à ce résultat, une condition est indispensable : le plan d'ensemble que nous préconisons tout à l'heure ; il faut aussi que ce plan soit élaboré un peu plus sérieusement que celui du quartier Grôlée. En tenant compte de cette condition, on pourra arriver à d'heureux résultats, et si l'on s'expose à des surprises, elles ne pourront être qu'agréables.

L'Incendie de la rue Ferrandière

Nous pouvons heureusement démentir l'information donnée trop à la légère, hier, par un journal du matin. Le pompier Marais n'a pas succombé. Il va au contraire beaucoup mieux et on espère que demain, il sera à peu près rétabli, ou du moins en entière convalescence. C'est déjà bien assez que deux de ces braves citoyens aient trouvé, dans cette incendie, une mort tragique.

Cela n'est d'autant plus déplorable qu'avec une meilleure organisation des secours, il aurait pu être tout à fait évité. L'échelle ne s'est pas rompue. Mais poussée maladroitement par des assistants plus zélés qu'expérimentés, elle s'est déplacée de son centre de gravité et a entraîné dans sa chute les malheureux qui s'élevaient déjà à la hauteur du quatrième étage.

Nous ne voulons pas revenir sur cette scène épouvantable qui s'est déroulée alors avec la rapidité de la pensée. Cette grappe humaine qui s'effondrait, décrivant un arc de cercle effroyable, au milieu des cris de la foule affolée, cet écoulement, ce sang... C'est inoubliable.

Mais comment a-t-il pu y avoir un tel oubli des plus élémentaires précautions ? Comment se fait-il que l'on ait laissé les passants, les premiers venus, envahir l'échelle de secours ? Comment

n'y avait-il pas, au pied, des pompiers pour veiller sur ceux qui s'engageaient dans ce périlleux engin ? N'est-ce pas comme si des pompiers abandonnaient leur pompe et la laissaient manœuvrer par n'importe quels amateurs disposés à s'y essayer.

On le sait assez cependant, il n'est pas besoin pour le service des incendies (et celui-là n'était pas des plus considérables), d'une foule d'auxiliaires qui ne font que gêner les secours au lieu de les faciliter. De l'ordre, de la discipline et quelques escouades de pompiers bien au courant de leur service agissent bien plus vite, bien plus efficacement que des centaines et des milliers d'amateurs tirant à hue et à dia et immobilisant ainsi leur action incohérente.

Nous pensions que le temps était fini d'un commandant de pompiers qui restera célèbre dans les fastes grotesques de la Cité, demandant un avis à tous ceux qui l'entouraient et laissant le premier venu prendre le commandement des manœuvres d'incendie.

Malgré les réformes poursuivies depuis ce temps-là, nous voyons cependant que tout n'est pas encore pour le mieux dans un de nos plus importants services publics.

Dans tous les cas, si les mesures d'ordre et de discipline avaient été mieux prises, le malheur que nous déplorons ne serait pas arrivé. — C'est une sévère leçon pour ceux à qui incombe l'organisation de nos services d'incendie ! Espérons qu'elle leur sera profitable.

L'ENQUÊTE

Dans la matinée, M. Pohn, commissaire de police, a ouvert son enquête. Il a interrogé notamment M. Blouard, chez laquelle le feu s'est déclaré.

M. Blouard, rentrée chez elle la veille, à 7 heures du soir, était ressortie une demi-heure après. C'est elle qui, très certainement, jetant sur le tapis une allumette encore embrasée aura mis le feu.

Son mobilier était assuré pour 15.000 fr., et rien n'a pu être sauvé ; les pertes chez M. Perret ont été évaluées à 10.000 fr. ; à 5.000 fr. chez M. Faure, la locataire du dessous dont l'appartement a pu être inondé. Les réparations de l'immeuble, réfection des murs, planchers, fenêtres, etc. coûteront une trentaine de mille francs.

Les pertes occasionnées par le sinistre sont donc de 60.000 fr. au maximum.

Les Blessés

L'état des blessés est aussi satisfaisant que possible.

L'adjoint Vivier qui a eu le pied foulé, va mieux ; il devra toutefois garder la chambre pendant quelques jours encore. Marais, dont un de nos confrères annonçait la mort, est complètement hors de danger ; Branche est toujours à l'Hôtel-Dieu, il va également mieux. Quant à Brunet, il pourra, demain, reprendre ses occupations habituelles.

Les Familles des Victimes

Hier matin, un ami de Devaux a appris à la femme de ce dernier le malheur qui l'avait frappé.

Le désespoir de la jeune veuve était navrant. Les voisins ont eu toutes les peines du monde à empêcher la pauvre femme de sortir et se rendre au dépôt où le corps de la victime se trouvait encore. Là, M. Devaux s'est jeté en pleurant sur le corps de son mari que, sur ses instances, on a transporté chez elle.

Elle était, hier soir, dans un état de prostration complet, de nature à inspirer des inquiétudes.

M. Gaillon, dans la soirée, envoyé aux deux veuves une certaine somme pour subvenir aux premiers frais que leur occasionnera le deuil qui vient de les frapper.

De plus, chacune des familles des victimes touchera, aussitôt les formalités accomplies, c'est-à-dire dans les premiers jours de la semaine prochaine, une somme de 6.000 francs, montant de l'assurance que la ville a fait contracter aux sapeurs-pompiers des bataillons.

C'est une pareille somme de 6.000 fr. qui, d'ailleurs, avait été donnée à la famille du malheureux pompier Besson, tué l'année dernière, pendant les fêtes de Perrache.

LES FUNÉRAILLES

Les funérailles de Miraillet et de Devaux auront lieu demain dimanche à 9 heures.

Le cortège funéraire partira du dépôt transformé en chapelle ardente, où les corps auront été déposés le matin même. Il se rendra au cimetière de Loyasse. L'inhumation aura lieu dans une enceinte qui sera spécialement affectée aux pompiers morts victimes du devoir.

Le maire de Lyon, les autorités, le conseil municipal assisteront à cette triste cérémonie et donneront ainsi à ces victimes du devoir un solennel témoignage de respect et d'estime.

L'Harmonie municipale jouera des airs funéraires pendant la marche du convoi.

Au cimetière, deux discours seront prononcés : M. Gaillon parlera au nom de la ville de Lyon ; le commandant Rangé, au nom du bataillon, adressera un dernier adieu à ses braves sapeurs.

Nous recevons les communications suivantes :

Les compagnies de sapeurs-pompiers de la région, sont informées que les obsèques des deux malheureux sapeurs morts au feu, le 1er octobre courant, victimes de leur dévouement, auront lieu dimanche prochain, à 8 heures 3/4 du matin.

Le convoi se réunira rue Mollière, 64, au dépôt général du service.

21^e bataillon de chasseurs à pied (Montebellard, Doubs). Appel aux camarades, afin de s'entretenir sur les dispositions à prendre en vue des funérailles du regretté ami Devaux, pompier, tué dans l'incendie de la rue Ferrandière.

Réunion ce soir samedi, café Mougenot, rue Sainte-Catherine.

Harmonie municipale. L'Harmonie municipale est convoquée pour dimanche,

4 courant, à 8 heures 3/4, au dépôt des pompes à incendie, rue Mollière, 64, pour assister aux funérailles des sapeurs-pompiers.

Société des sauveteurs médaillés du gouvernement. — Le conseil d'administration invite les membres honoraires et titulaires à assister aux funérailles des pompiers morts à l'incendie de la rue Ferrandière, demain dimanche, 4 courant. — Réunion à 8 heures 1/2, place Morand.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 3 octobre, 270^e jour de l'année.

Lune : nouvelle, le 3 ; premier quartier, le 10.

Soleil : lever, 6 h. 03 ; coucher, 5 h. 36.

Grand-Théâtre. — C'est décidément mardi, 6 octobre, qu'aura lieu la réouverture du Grand-Théâtre.

Aida, le superbe opéra de Verdi, ouvrira la saison théâtrale.

Le matériel et les costumes ont été complètement remis à neuf, et les trompettes théâtrales sont doublées.

Le ballet de M. Luigini, réglé par M. Natta, a été considérablement augmenté.

Mercredi, 7 octobre, Faust, opéra en 5 actes, de Charles Gounod.

MM. Delfy, Huguet, Javid, Mmes Boucart et Doux sont les principaux interprètes de ce chef d'œuvre.

Théâtre Bellecour. — Recrudescence de succès pour les représentations du Petit Faust. Les fauteuils d'orchestre et les loges sont comblés tous les soirs.

Malgré cette affluence, M. Verdellet, pour mettre le spectacle à la portée de toutes les bourses, a décidé de fixer pour les matinées du dimanche, le prix des fauteuils à 3 fr.

Dimanche, 4 courant, matinée à 2 heures. Le Petit Faust ; le soir, à 7 heures 1/2, Maître Borel ; à 8 heures 3/4, le Petit Faust.

Bureau de location ouvert de 10 heures à 7 heures, sous le péristyle du théâtre.

Amusements de gamins. — Deux gamins de 16 ans, Charles Chapon, demeurant rue Juiverie, 20, et Claude Blasins, montée de la Grande-Croix, 68, s'amusaient hier, à 5 heures du soir, sur le quai de Bondy, à se jeter des cailloux.

L'un des projectiles, lancé avec violence par Blasins, atteignit son camarade à la tête et lui fit une profonde blessure, d'où le sang coulait abondamment.

Passé à la pharmacie Fanny, le jeune homme fut reconduit chez ses parents.

L'autour de l'accident a été dirigé sur le commissariat de police, où M. Schlessinger l'a rendu à la liberté après l'avoir admonesté sévèrement.

On pense que la blessure du jeune Chapon n'aura pas de suites fâcheuses.

Chasse à l'homme. — Sur la plainte de M. Marchal, propriétaire de l'hôtel du Berry, rue Port-du-Faure, le 2^e échelon de la paix arrêta hier, à 8 heures du soir, un voyageur descendu dans cet établissement depuis quelques jours, le nommé Etienne Gerlot, âgé de 36 ans, disant venir de Chalons-sur-Saône.

Cet individu était inculpé par la réquisition de nombreux vols de linge commis à son préjudice.

Gerlot, une fois au commissariat de police de la Bourse, où il s'était laissé conduire sans résistance, demanda aux agents la permission d'entrer dans les water-closets.

Cette permission lui ayant été accordée, le malfaiteur en profita pour prendre la fuite à toutes jambes dans la direction de la rue d'Amboise.

Poursuivi par les agents, il s'engouffra dans l'allée portant le n° 8 de cette rue et se réfugia dans les greniers.

C'est là qu'il fut retrouvé après une demi-heure de recherches, blotti sous un amas de planches et dirigé sur la Permanence, les menottes aux poignets.

Singulier attentat. — M. Biot, commissaire de police de Villeurbanne, instruit en ce moment une assez singulière affaire.

Voici ce dont il s'agit : avant-hier, le facteur des postes Martin, entra chez un sieur M..., comptable, rue Charles-Lyonnet, pour lui remettre une lettre non affranchie.

Une fois la porte fermée, M... sauta sur le facteur et essaya de le dévaliser. L'employé résista, fut même assez malmené, mais réussit néanmoins à s'enfuir. Il se rendit au poste des Charpenneux et raconta l'agression dont il venait d'être victime.

M. Biot a ouvert aussitôt une enquête ; il est probable qu'elle n'est pas encore terminée ou que les faits racontés par le facteur ont été singulièrement exagérés, car aucune arrestation n'a encore été opérée.

Lâche agression. — Les époux Morin, âgés de 40 à 45 ans, rentrant à leur domicile, hier, à 4 heures du soir, furent assaillis, à l'angle des rues de Vendôme et Bousquet, par trois individus et roués de coups de poix et de poing.

A l'arrivée des gardiens de la paix, les agresseurs avaient pris la fuite, mais ils ont été reconnus pour être des voitures, anciens camarades de Morin, contre lequel ils avaient, parait-il, des griefs qu'il ne nous appartient pas d'apprécier.

Ces individus sont activement recherchés.

Montre volée. — Un ouvrier maçon, M. Joseph Plantier, demeurant rue du Lac, 4, a été dépouillé de sa montre, hier matin, dans une maison de la rue Moncey, à la construction de laquelle il travaillait.

Plainte ayant été déposée aussitôt par Plantier, le commissaire de police du quartier fit fouiller une dizaine d'autres ouvriers, camarades de chantier du plaignant, mais la montre ne fut pas retrouvée.

Jeune voleuse. — Une jeune fille de 17 à 18 ans se présentait hier, à 5 heures du soir, dans une épicerie du cours d'Herbouville, tenue par M. Gagneux, et demandait qu'on lui remplit de vin une bouteille qu'elle avait apportée.

Profitant de ce que l'épicerie était dans son arrière-boutique, la jeune fille ouvrit délicatement le tiroir de la caisse et prit la fuite après s'être emparée de deux pièces de cinq francs et d'une somme de douze francs en monnaie de billon, contenue dans une petite corbeille.

Le signalement de la voleuse a été donné à la police.

Renversé par une voiture. — M. Cabaud, sous-chef de bureau au Crédit Lyonnais, traversait, hier à midi, la rue de la République, lorsqu'il fut renversé par un facère conduit par le sieur Coche — non prédestiné pour un automédon — et grièvement blessé à la tête.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie de la rue de la Poulillerie, M. Cabaud a été reconduit à son domicile par les soins de ses fils.

Une détonation. — La nuit dernière, à 3 heures, une détonation d'arme à feu mettait

en émoi les habitants du quartier de Champfleury.

Des gardiens de la paix, en tournée de service, opérèrent des recherches pour savoir de quel endroit était parti le bruit, mais il leur fut impossible de rien découvrir.

Une enquête est ouverte.

Un fou. — Un sieur P..., âgé de 46 ans, manœuvre, chemin des Pins, subitement pris d'un accès d'aliénation mentale, quitta son domicile, hier, à une heure du soir, en criant : au secours ! à l'assassin !

Arrêté par des passants, le malheureux fut conduit devant le commissaire de police, qui a pris les dispositions nécessaires pour le faire interner à l'asile de Bron.

Navigation du Rhône (Lyon à Avignon). — Départ de Lyon, à 6 heures du matin, les mardis, jeudis et samedis, desservant : Givors, Vienne, Anagnin, Condrieu, Chavanay, Bouthéon, Serrières (Anagnin), Andance, Saint-Vallier, Tournon (Tain), Valence, Lavoie, Le Pouzin (Privas), Le Teil (Montélimar), Vals, Bourg-Saint-Andéol, Pont-Saint-Espirit, Irevestidun (Caderousse, Orange, Roquemaure, Montfavon), Avignon.

À l'arrivée des bateaux à Avignon, des voitures stationnent sur le quai pour conduire les voyageurs soit en ville soit à la gare.

Anciens mobiles du Rhône. — Dimanche, 4 octobre, cotisations et adhésions de 10 h. à midi, café Buvard, place de l'Hôtel ; café Chevaller, boulevard de la Croix-Rousse, 109 ; café Varichon, place de la Pyramide.

L'assemblée générale ayant lieu le 11 octobre prochain, les sociétés en retard de leurs cotisations sont priées d'en effectuer le versement avant cette date.

Salle Rivoire. — Conférence publique et catéchisme samedi, 19 octobre, à 8 heures du soir, salle Rivoire, avenue de la République, 280, par M. St. Bastien Faure, conférencier bien connu du public de la salle des Capucines, à Paris.

MM. les directeurs des Magasins Au bon Gout des Lyonnais, rue Saint-Pierre, 25, préviennent les nombreux clients qui le dimanche, 4 octobre prochain, ils abandonneront au profit des familles des victimes de l'incendie de la rue Ferrandière, les bénéfices de la recette. A cet effet, les Magasins resteront ouverts de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

NOS THÉÂTRES

CÉLESTINS. — « L'Article 231 »

Cet article, dont on ne doit souhaiter la connaissance à aucun ménage, prévoit le cas de divorce pour cause d'injure grave ou de sévices. Cet article s'applique justement à l'aventure de M. et M^{me} Bertin. Monsieur a gifflé madame. Madame veut divorcer. Madame se propose d'aller de convoler avec un M. de Saint-Médard, qui ne demandait, lui, qu'à être le plus heureux des trois. Ajoutez à ces héros un père de la mariée qui est bien le plus joli papa fin de siècle, fétard et coureur qu'on puisse imaginer ; panachez la pièce de deux bons types d'avoués, d'un lardin assez étonnant, — et servez cela en trois actes avec une sauce piquante selon la formule de M. Paul Ferrier, et vous aurez, non pas une idée, mais un aperçu de la pièce que les Célestins ont donné hier.

Naturellement, on finit par se pardonner et par s'embrasser. Naturellement aussi, tout cela est un peu mince d'intrigue, mais c'est charmant de détail et d'esprit boulevardier et bien moderne.

Il y avait plaisir, hier, à entendre ce papotage et les interprètes s'acquittaient de leur tâche de la plus satisfaisante façon. Un débutant, Mercier, a été très bien dans le rôle du père Lavespière. Il a bonne tournure, de l'aisance, une certaine originalité dans la voix et dans le visage. — Ce sera assurément une excellente acquisition.

Deroulle, Dolnay et Collard ont également été fort bien.

M^{me} Bergot avait à la fois un rôle un peu lourd pour ses minces épaules. Elle est intelligente, mais elle a une bien mauvaise voix. M^{me} Page remplit pour le mieux un corsage de camériste délaquée.

Mais comment se fait-il qu'il y eut si peu de monde à la première représentation d'une pièce — nouvelle — de la Comédie-Française ?

Vraiment ce n'est pas encourager la direction des Célestins à entreprendre du répertoire un peu relevé. On proteste contre le drame et on ne va pas à la comédie. Il faudrait pourtant se mettre d'accord. — P. B.

La Fédération.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des chevronniers maroquiniers et mégisseries de Lyon et de la banlieue. — Le syndicat invite tous les adhérents à l'assemblée générale trimestrielle qui aura lieu le samedi 3 octobre, à la Bourse du Travail, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Compte rendu financier ; Nomination de délégués pour le congrès de Tarare ; Questions diverses.

Tissage mécanique de velours. — Réunion générale de la Fédération, dimanche, 4 octobre, à 3 heures, à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : Rapport financier ; Nomination d'une commission de contrôle ; Questions diverses. On recevra les nouveaux adhérents.

Ouvriers tapissiers. — Réunion générale, ce soir samedi, au siège du syndicat.

terrie lyonnaise. — Les sociétés ouvrières de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, etc., ont décidé de faire leurs versements ce jour 3 octobre, de 7 à 8 heures précises, au siège, comptoir de la Paix, à l'entre-sol, quai des Célestins, n° 1. Les ouvriers qui veulent en faire partie peuvent se faire inscrire.

Chauffeurs-mécaniciens. — L'Union fraternelle. Réunion générale, ce soir samedi, à 8 heures et demie, à la Bourse du Travail.

Chambre syndicale du cartonage. — Aujourd'hui samedi, à 9 heures du soir, assemblée générale à la Bourse du Travail.

Le livret sera exigé à la porte.

Chambre syndicale des ferblantiers-zingueurs. — Le syndicat invite ses adhérents à une réunion extraordinaire qui aura lieu dimanche 4 courant, à 8 heures du matin, à la Bourse du Travail.

Extrême urgence. Un tableau indiquera la salle de réunion.

Chambre syndicale des sculpteurs sur pierre. — Réunion générale et cotisations, dimanche 4 octobre à 9 heures du matin, au siège rue Sala, 42.

Ouverture du cours de dessin et de modelage mardi 6 octobre, de 8 à 10 heures les mardi, jeudi et vendredi, gratuit, professeur, M. Joseph Guy.

Syndicat des travailleurs des chemins de fer (section de Lyon). — Réunion générale samedi 3 octobre, à 8 heures du soir, salle de la Boule-d'Or.

Ordre du jour. — Nomination de délégués au congrès de Paris ; questions diverses.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Boulangerie ménagère de Vaise. — Les sociétés sont informées que son assemblée générale trimestrielle aura lieu le 31 octobre, à huit heures du soir, salle du Casino, à Vaise. Elle reçoit toujours des adhérents.

Avoir de la société, capital, 35.650 fr. ; fonds de prévoyance, 24.428 fr. 03 c. ; fonds de réserve, 2.858 fr. 03 c. ; bénéfices nets du dernier semestre, 1.154 kil. 42.

Fonds de sociétés, 16 fr. 57 ; nombre de sociétaires, 713 ; prix du pain blanc, 40 cent le kilo ; prix du pain gris, 35 c. ; prix du pain de seigle, 30 c.

Pour faire partie de la société et prendre tous les renseignements, s'adresser au siège, rue de Bourgogne, 46.

Le Testament privé de Boulanger

Bruxelles, 2 octobre.

Le testament privé du général Boulanger a été ouvert.

Comme dans son testament politique, Boulanger commence par déclarer que la seule raison de sa mort est la porte de sa compagnie d'exil, M^{me} de Bonnemain.

Le général institue M^{me} Grifflin sa légataire universelle en reconnaissance du profond attachement dont elle n'a cessé de lui donner des preuves.

Il n'est pas question, dans ce document, de M^{me} Boulanger, la femme de l'ex-ministre ; mais le défunt, s'adressant à ses deux enfants leur demande de respecter ses dernières volontés.

Le général déclare laisser à son ami M. Barbier, le fameux chevalier...

La revue du 14 juillet...

loi 1886 à Longchamps ; il prie plusieurs de ses amis, notamment M. Duteils, de choisir parmi les objets qui garnissent son hôtel, le souvenir qui leur sera le plus agréable de conserver de lui.

Boulanger exprime tous ses remerciements à son secrétaire, M. Mouton, à l'intelligence et au dévouement duquel il rend un éloquent hommage.

Quant à ses domestiques, le défunt a laissé pour chacun d'eux un pli cacheté contenant une certaine somme d'argent.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 3 octobre, 2 h. m.

LETTRE DE L'AMIRAL GERVAIS

Le conseil municipal de Londres a décidé que la lettre par laquelle l'amiral Gervais avait décliné l'invitation du lord maire de Londres, lors de la visite de la flotte à Portsmouth, serait insérée dans le procès-verbal du conseil.

UN DISCOURS DE M. GLADSTONE

M. Gladstone a prononcé hier soir un discours, dans lequel il a vivement critiqué la politique du cabinet et notamment blâmé l'occupation de l'Égypte qu'il considère comme une cause de faiblesse et une source de difficultés.

Les Ouvriers Verriers

La Fédération nationale des chambres syndicales des ouvriers verriers nous adresse la communication suivante en réponse à la note des verriers d'Épinac :

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Néant.
Deuxième arrondissement. — Félien Palay, 8 mois, rue Duhamel, 3, f. 8 h. — Eusebe Sigaud, née Goutahny, s. p., 65 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h.

Troisième arrondissement. — Nicolas Perrières, s. p., 76 ans, route de Vienne, 206, f. 9 h. — Pierre Saire, armurier, 47 ans, route de Vienne, f. 9 h. — Veuve Vernet, née Beraud, ménagère, 65 ans, rue Duguesclin, 305, f. 9 h. — Pierre Torret, rentier, 74 ans, cours Henri, 28, f. 1 h. — Louis Pénat, 4 ans 1/2, rue de Béarn, 5, f. 7 h. — Emile Carillon, charbon, 77 ans, rue Sébastien-Gryphe, 62, f. 8 h. — Anne Pelletier, 1 mois, rue Montesquieu, 25, f. 10 h. — Eugène Monfray, 9 mois, rue Étienne-Dole, 2, f. 11 h. — Louise Moiroux, couturière, 26 ans, cours Eugénie, 29, f. midi. — Veuve Molinier, née Verrier, s. p., 76 ans, rue du Château, 30, f. 2 h. — Veuve Vialon, née Coquet, s. p., 74 ans, rue Sainte-Jeanne, 38, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Pierre Pistollat, menuisier, 73 ans, grande-rue de la Croix-Rousse, 96, f. 8 h.

Cinquième arrondissement. — Veuve Rolland, née Charmy, s. p., 83 ans, avenue du Doyenné, 8, f. 6 h. m. — Claude Goutanier, rentier, 70 ans, chemin de Fraucheville, 90, f. 8 h.

Sixième arrondissement. — Néant.

BOURSE DE LYON

Du 2 octobre 1891

FONDS D'ÉTAT

3 % Français	Crédit Lyonnais	803 75
4 1/2 % 1883	Mobilier Espagnol	96
4 1/2 % 1883	B. Pays Hongrois	94 80
4 1/2 % 1883	Banq. Esc. Paris	94 80
4 1/2 % 1883	Banque Ottomane	447 50
4 1/2 % 1883	Banque P. Autric.	447 50
4 1/2 % 1883	Société Lyonnaise	447 50
4 1/2 % 1883	Paris-Lyon-Médit.	447 50
4 1/2 % 1883	Andalous	447 50
4 1/2 % 1883	Chemin de Fer	447 50
4 1/2 % 1883	Cacérés-Portugal	447 50
4 1/2 % 1883	Lombard-Vénitien	447 50
4 1/2 % 1883	Méridional	447 50
4 1/2 % 1883	Nord de l'Espagne	447 50
4 1/2 % 1883	Portugais	447 50
4 1/2 % 1883	Saragosse	447 50
4 1/2 % 1883	Canal de Suez	447 50
4 1/2 % 1883	Canal interoc.	447 50
4 1/2 % 1883	Société f. Lyonn.	447 50

AVIS

Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastiques, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Echo de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

BOURSE DE PARIS

Du 2 octobre 1891

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'hui	DERNIER COURS d'aujourd'hui
95 92 1/2	3 0/0 Français	95 97 1/2	96 17 1/2
94 80	3 0/0 nouveau	94 90	95 17 1/2
106 10	4 1/2 Fr. (1883)	105 97 1/2	106
90 27 1/2	5 0/0 Italien	90 45	90 65
71 60	4 0/0 Espagn. ext.	71 60	72 30
36 50	Hongrois 4 0/0	36 95	37 30
4500	Russe 4 0/0 80	451 25	453 75
1261 25	Banque de France	1275	1272 50
803 75	Crédit Foncier	805	811 25
553 75	Banque Ottomane	554 25	557 50
4500	Banque d'Autriche	4520	4530
283 50	Mobilier Espagnol	283 75	281 25
283 50	Nord Espagne	283 75	281 25
283 50	Méridional	283 75	281 25
283 50	Suez	283 75	281 25
94 3/4	Consolidé	94 11/16	94 11/16

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

APRÈS BOURSE

Du 2 octobre

3 0/0 français	96 17	Bonnes	413 75
d/25	96 17	Rio Tinto	549 37
d/50	96 17	Tharsis	153 75
Italien	90 65	Alpines	187 50
Extérieure	72	De Beers	350
Hongrois	91 25	Tabacs	346 25
Russe 1880	98 35	Panama	31 25
consolidé	98 18	Cheques Lond	28 1/2
Orient	71 81	à vue	28 1/2
Portugais	37 62	s/Ber.	37 62
Turc	18	Petersb.	18
Egypte unifiée	491 25	Vienne	491 25
privileg.	465	Amst.	465
Banque Ottom.	558 75	3 0/0 franc. n.	95 16

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Du 2 octobre 1891

ACTIONS	OBLIGATIONS
Trifail	N.-E. Hongrois
Alpines	Furstenberg
Tharsis	Lotus Turcs
Laraz	Azov
Huta-Bankowa	Selo

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du 2 octobre 1891

Veaux. — Amenés, 710; vendus, 653; poids moyen, 78 : 1^{re} qualité, 170; 2^e qualité, 160; 3^e qualité, 150. — Prix extrêmes, de 120 à 190.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 2 octobre 1891

Nombre	Sortes	France	Espagne	Pérou	Inde	Syrie	Bengale	Chine	Japan	Texas	Pous
26	Organs	13	4	2	2	2	2	2	2	2	2396
18	Trames	13	4	2	2	2	2	2	2	2	1330
80	Grèges	12	1	1	1	1	1	1	1	1	5920
6	Diverses	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1330
1	Bobines	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1330
1	Laine	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1330

BALLETS PESÉS

1 Organs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16
1 Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	230
63 Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3150
Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1330

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 2 octobre 1891

Veaux. — Amenés, 1,055. — Tous vendus, de 90 à 100 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.
Bœufs. — Amenés, 439; vendus, 421; renvoi, 18. — Prix payés : de 140 à 160 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

ON OFFRE pension de famille avec chambre indépendante à Demoiselle ou Jeune Homme, à proximité des Lycées. — S'adresser : HILAIRE, 4, rue Bugeaud.

VERMOREL Constructeur
VILLEFRANCHE (Rhône)
PRESSOIRS
Perfectionnés
GARANTIS
Transformations et Réparations des Pressoirs
V'S & FERRURES — POMPES A VIN
Envoi franco du Catalogue illustré

Le Rédacteur-Gérant : NICOLAU-MENTELE
Imp. WALTENER ET C^e, rue Belle-Gordière, 14. — Lyon

ON TROUVE
A l'Agence Victor FOURNIER
LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON
LES VALEURS CI-APRÈS :
Bons du Crédit Foncier... 6 tirages par an
Bons Algériens... 6
Bons du Congo... 6
Bons à lots de Panama (1889) 6
Bons de l'Exposition (15 oct.) 1
Bons de la Presse (15 juin) 1
Pour tous renseignements, s'adresser
AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, 14
— LYON —

GOURMETS
Qui voulez du bon rôti, faites cuire dans la
TERRE à feu ANGLAISE
émaillée blanc
PROPRETÉ VENTE EN GROS : P. JARS SOLIDITÉ
35, Rue Vieille-Monnaie. — LYON

DEMANDEZ
dans les Kiosques
LE PASSE-TEMPS
JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
Seul vendu dans les Théâtres
AVEC
SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT
PRIX : 15 CENTIMES

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE
A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

PIANOS ET ORGUES
LA
Maison Ch. MORETTON & C^{ie}
Sucrs de VIENNET
9, Place des Jacobins, A L'ENTRESOL, Lyon
Fait, pour toute la France, la vente et la location en
PIANOS ET ORGUES de tous facteurs, aux condi-
tions les plus avantageuses, soit au comptant, soit avec
trois ans de crédit. Choix considérable de Pianos riches
de 1^{re} marque, Pleyel, Gaveau, Herz, Bord,
Viennet, etc. Location dans tous les prix. Pour 12 à
15 fr., on a de véritables instruments d'artistes; au-des-
sus de 15 fr., Pianos riches Pleyel, Viennet, etc. — Pianos
neufs depuis 450 fr. comptant. Orgues dep. 90 fr. comptant.
GARANTIE DE 20 ANS AUX PIANOS VENDUS

Pour les Placements de Fonds et Renseignements sur toutes les Valeurs
Consulter le
Nouveau Journal Financier
16 Pages de Texte. 75,000 Abonnés Paraissant tous les Dimanches
Le Nouveau Journal Financier est aujourd'hui le plus répandu des journaux financiers français. Il compte 75,000 abonnés. Ce succès est dû autant aux nombreux renseignements qu'il contient qu'à son prix avantageux.
Les brillantes campagnes qu'il a entreprises depuis trois ans sur les fonds français et russes, sur le Crédit Foncier, etc.; ses études financières sur les valeurs susceptibles de hausse ont été remarquées et lui ont valu une très grande popularité, en le faisant rechercher de tous les capitalistes désireux d'être parfaitement renseignés pour leurs placements de fonds.
Chaque numéro du Nouveau Journal Financier contient :
1^{re} Une Chronique sur la physiologie du marché et les placements avantageux; des articles sur les valeurs en vue.
2^e Une Revue détaillée du marché comprenant : les Fonds d'Etat, les Sociétés de crédit, les Chemins de fer, les valeurs industrielles, etc., avec les renseignements sur chacune de ces valeurs.
3^e Une colonne d'Informations financières.
4^e Une Revue des valeurs minières et des valeurs non cotées.
5^e Le Compte rendu des Assemblées.
6^e Les Recettes des Chemins de fer et le bilan des principales Sociétés industrielles ou financières.
7^e Le Portefeuille des coupons. Un moment des porteurs de titres, comprenant les convocations d'assemblées, les appels de fonds, réparti-

UNE DAME SEULE
Offre le logement à une honnête ouvrière. Prix très modéré. S'adresser sous n° 6164, Agence Fournier, 14, r. Confort.

OUTILLAGE D'AMATEURS
4 D'INDUSTRIELS
Fournisseurs pour le Découpage
TOUS les outils systèmes
SAINT-HELIEN, OUTILS de toutes sortes
BOITES COUPELLES
La Tarif-Album (314 pages, 60 gr.)
expédié franco contre 0 fr. 65
TIERCE, 16, r. de Valenciennes, Paris
Expédition de 1891
MÉDAILLE D'ARGENT, pl. haute récompense

CHABLE
Se vend
PAR
Lyon
Agence, 14, rue Confort, Lyon
Vente par : C. Desplacé, Lyon

Maison d'Accouchement
Madame GALIFET, sage-femme de 1^{re} classe
52, Route de Grenoble, MONPLAISIR
Maladies des femmes — Spécialité pour retard — Ponctionnaires de tout âge de la grossesse — Soins — Discret — Prix modérés.

SEUL LE QUINA ABRIC
permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25
un verre de QUINA au Codex
conforme
de VRAI VIN DE QUINA au Codex
Fabrique à Lyon, Ph^e Gaudet, 31, rue Hôtel-de-Ville.
ENVOI CONTRE TIMBRES

PLUS DE NÉVRALGIES
Migraines, Névroses
Guérison certaine par les Dragées des RR. PP. Frémontés,
à base de Valériane de sine et des principes actifs du Quinquina
Dépôt GÉNÉRAL à LYON : BOISSIER et FOURNIER, droguistes,
Rue de la Poudrerie, 6. Envoy franco contre 3 fr. en
mandat ou Timbre-poste. — Délai dans toutes les bonnes pharmacies.

BAINS DE
Rue Constantine, 20, Lyon
Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confortable dans le service.
LOUIS REVERDY Ex-Pédicure des Bains de la rue Grégoire

BRIDES
EAU
toni-
purgative
dépurative
ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE
(PURATION LENTE)
Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète, Cette Eau est très diurétique
En vente chez tous les Pharmaciens & Marchands d'Épicerie médicamenteuse
Direct. de l'Établissement à Brides Saison du 15 Mai au 1^{er} Octobre

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
Impression d'attaches
Circulaires, Prospectus
S'adress. Agence Fournier rue Confort, 14.

Abonnement sans frais à tous les Journaux du Monde
A l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

ARÈNES LYONNAISES
Quartier du Grand-Camp, Cité Tête-d'Or
à 100 mètres du Parc, par le boulevard de l'Hippodrome, à cinq minutes de la gare de Genève, par le boulevard de Pommerol, près le Panorama.
DEMAIN DIMANCHE, 4 OCTOBRE, A 2 HEURES 1/2
Les Grandes Courses de Taureaux
AVEC LE CONCOURS DE
POULY, d'Aigues-Mortes
ainsi que de son vaillant Quadrille
LUTTE DE L'HOMME ET DU TAUREAU
Par GRÉGOIRE
LA GRANDE PANTOMIME TAUROMACHIQUE : L'ANE SAVANT
Par le Quadrille POULY
Pour la première fois à Lyon, MATHURIN, l'Homme au canon, dit le « Rocher de Pierre-Seize », exécutera ses merveilleux tours du canon
6 Taureaux de la Manade si réputée de M. Maroger, du Caillar, seront travaillés à cette Course.
PRIX DES PLACES :
Pourtour, 1 fr. — Premières, 2 fr. — Stalles, 3 fr.
(Les enfants et les militaires paieront demi-place au pourtour)
Le Buffet est tenu par M. Rollet, propriétaire du Café des Négociants.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
3 Octobre (45)

Pilleur d'Épaves

PAR

PIERRE MAEL

DEUXIÈME PARTIE

— La gourde, demanda-t-il.
Le gars hésita un instant.
— La gourde, gronda le mourant. Il faut... que... je parle.
Mik n'osa refuser. Il présenta le flacon de bois. Cette gourde pouvait tenir un litre de tafia ou de gin. Elle était vide.
Arch'han insista avec expression.
— *Givin ardan!* Pleine, dit-il.
Et, malgré son effroi, le fils alné obéit. Alors, le vieux piller d'épaves, d'une main tremblante, porta le goulot à ses lèvres, et, coup sur coup, sans paraître s'en ressentir autrement, il but quatre ou cinq gorgées de la brûlante liqueur.
Dans cette carcasse de fer, la réaction fut immédiate. La pâleur se colora un instant; le mal, violemment enrayé, parut lâcher sa proie.
— Merci, garçon, dit le vieillard à son alné. Maintenant, laisse-nous seuls. J'ai à parler à ton frère.
Et comme le robuste pêcheur, vouté par la douleur, s'éloignait sans se retour-

ner, Arch'han fit signe à son fils adoptif de s'approcher.
— Viens ca, mon gars. Les minutes sont comptées. Tout à l'heure ça recommencera.
— Non, père! s'écria Yân spontané-ment, et courrant à lui les bras ouverts. — Tu vivras!
Le vieillard le repoussa de la main gauche.
— Non, mon gars! Non! ne m'em-brasse pas; à cause, du mal d'abord; ensuite parce que, avant de m'embrasser il te faudrait me pardonner.
— Te pardonner! s'écria le jeune homme.
Hélas! le récit de Keinek lui revenait à la mémoire. Il eut un frisson. Le mourant s'en aperçut.
— Oui, me pardonner. — Tu sais déjà que tu n'es pas mon fils, Yân Ah Vor. C'est moi qui t'ai nommé comme cela. Je t'ai trouvé un soir de tempête, il y a bien longtemps de cela, sur le pont d'un anglais que l'Od ar Bala avait évincé. Si le vieux Keinek était ici, il te dirait que je ne te mens pas. J'avais neuf garçons. Tu ne fis qu'un de plus. Je ne sais pas pourquoi je t'ai toujours aimé plus que les autres, plus que les vrais. Peut-être parce que...
Il s'interrompit. La voix lui manquait.
— Parce que?... questionna avidement le marin.
La voix cavernueuse répondit :
— Parce que j'avais... du bien à toi, quelque chose que je n'ai pas voulu, que je n'ai pas eu le courage de te rendre plus tôt — et que je viens te rendre maintenant. — Seulement, tu ne me de-

manderas rien; j'ai dit tout au recteur tout à l'heure. Il m'a pardonné, lui, et j'ai reçu le bon Dieu. Il ne faut pas que toi, tu me mardasses.
Yân tremblait de tous ses membres. Le moribond promena sa main défaillante sur les couvertures, palpa de tous les côtés, et finalement retira de dessous le traversin de varech qui lui soutenait la tête une pochette de cuir qu'il ouvrit fébrilement.
— Tiens! prononça-t-il avec effort. Voilà les choses. C'est à toi... prends-les vite! Tu peux les garder, va! Ça t'appartient.
Et il tendait au jeune homme trois bagnes d'or, dont deux enrichies de pierres précieuses. La troisième était un anneau de mariage.
Yân avait tout prévu, tout, excepté cela. Ces objets chers, vénérés, il les croyait depuis longtemps vendus pour subvenir aux frais de l'humble ménage. Quelque chose se brisa en lui, le cœur l'emporta sur la tête.
— Ah! oui! cria-t-il! les bagnes! les bagnes volées à ma mère, à la pauvre femme que tu as fini de tuer!
Il n'acheva pas.
Le mourant venait de se dresser tout droit, les jambes hors du lit, les pieds touchant terre, — effrayant à voir dans l'horrible dilatation de ses yeux tout blancs, dans la contraction de ses traits. Il étendit la main droite vers le jeune homme, voulut parler, — un rôle le suffoqua. Alors il saisit son cou comme pour en arracher des sons, fit un pas d'automate dans la chambre, et, comme Yân, terrifié, reculait devant lui, il s'a-

battit lourdement, tout d'une pièce, sur le carreau au de la chambre.
Il était mort.
Alors Yân oublia tout, souvenirs et ressentiments. Il ne vit plus devant lui que le cadavre de cet homme qui, par un phénomène prodigieux de psychologie, avait eu de la probité jusque dans le crime. Il vit le vieux pêcheur qui, pendant vingt-trois années, l'avait nourri et élevé, qui avait, en un mot, fait de lui un homme et un marin, comme il l'avait juré sur le corps sanglant de sa mère. Soulevant le cadavre, il le replaça sur le cadre de bois grossier qui lui servait de couche. Puis il entra'ouvrit la porte et appela ses frères auprès du défunt.
Et, comme ils paraissaient épuisés de fatigue, comme dans ces natures primitives la crainte superstitieuse de la mort dominait tout autre sentiment, Yân leur déclara qu'il prendrait lui-même la veille auprès du père.
Il vint donc s'asseoir sans autre souci de la contagion, murmurant une vague prière de son enfance, ne se souvenant même plus des bagnes qu'il portait sur lui et qui devaient lui rappeler son origine, tout entier à la douleur d'avoir attristé d'un reproche le dernier soupir de ce hardi matelot, de ce mort qui lui avait tenu lieu de père.
Et son regard erra sur les objets qui l'entouraient et revint se fixer dans une contemplation pieuse et attendrie sur la face que le trépas, par un de ces reflets mystérieux qui lui sont propres, revêtait en ce moment d'une majesté inattendue. Arch'han avait trouvé, sans doute, Dieu moins sévère que les hommes, et l'éternelle vérité avait dû dessiller sans

effort ses yeux que l'erreur terrestre avait si longtemps obscurcis.
Yân pria et pleura. La nuit, une nuit d'octobre, sombre et pluvieuse, s'appesantissait sur la terre. Le clergé grossier projetait une flamme fumée dans la pièce, faisant étinceler, comme des facettes, le cuivre du crucifix posé sur la poitrine, entre les mains rigides du cadavre.
Tout à coup le jeune homme eut surprendre un sanglot étouffé tout près de lui. Il se retourna.
Une femme priait à ses côtés, agenouillée sur les carreaux.
Il se releva et poussa un cri :
— Marianna!
V

Le terreux régnait à Lescoff. Les décès fondroyants d'Arch'han, du sacristain Hoëlgat, des deux pêcheurs atteints au début du fléau et du malheureux pensionné qui en avait donné la première nouvelle avaient littéralement affolé la population. De la pointe du Van à la Pointe du Raz, la peur régnait en maîtresse, mais cette peur de l'inconnu qui disparaît dès que l'irréparable a paru. Les pêcheurs, une fois frappés, mouraient avec courage. Si bien que le faciès Budik, tambour de ville en même temps que barbillon, n'avait trouvé qu'un mot pour rire à l'adresse du choléra : « Nous devrions tous, d'un commun accord, piquer une tête par dessus les grandes roches et nous justifier ainsi le nom de Baie des Trépassés. »
Comme dans tous les coups soudains, la période d'affolement ne tarda pas à être suivie d'une période de réaction. On se secouait, on en avait assez de cette atmosphère lourde de crainte, de cette morne attente de la catastrophe. On la bravait maintenant, on lui riait au nez, on allait au devant d'elle.
Habitué aux furies du Raz, le matelot avait été long à se faire à cette mort perfide, traître, procédant par surprises, par assauts inattendus. Mais, finalement Breton et conséquemment aussi audacieux que têt, il avait fini par railler le monstre invisible qui s'était abattu sur la côte. Et ce retour à la gaieté, même d'em-punt, n'était-il pas le signe d'une amélioration à priori, dans l'état sanitaire général? — On parlait de cas de guérisons extraordinaires; on prononçait des noms que tout le monde connaissait, et l'on cherchait à expliquer leur inexplicable survie.
— Tout de même, disait Mélian en hochant la tête, il est à remarquer que ce sont les poltrons qui flent les premiers. Voyez donc le pensionné.
— Poltron! j'aurais voulu t'y voir, Mélian, riposta Kerkzalé. Poltron! il ne l'était pas à bord du *Tomant* à Bala-klava, je le jure. Avec ça qu'Arch'han était un poltron, et l'autre, l'amputé du Bourget, et Hoëlgat aussi.
Le cordier ne trouva sans doute rien à répondre sur ce point, car il déplaça tout aussitôt le terrain de la conversation.
— N'importe! il a des caprices, le choléra. Voulez-vous me dire un peu, vous, monsieur le maire, pourquoi ce vieil ivrogne perclus de Keinek en a échappé? — Eh! justement parce qu'il est ivro-gne.

(A suivre.)